



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.19.002 - Réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/02 du 5 février 2018 concernant le LOT 2 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – RAVALEMENT DE FAÇADE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°4 avec l'entreprise ROC demeurant 1136 rue de GAUTRAY à Orléans.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

- La réalisation de badigeons de chaux teintée blanc en encadrement de baie en complément d'un badigeon déjà réalisé.

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 1 869.44 € HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 2.29 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 89 003.57 € HT soit 106 804.28 € TTC.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **12 MARS 2019**

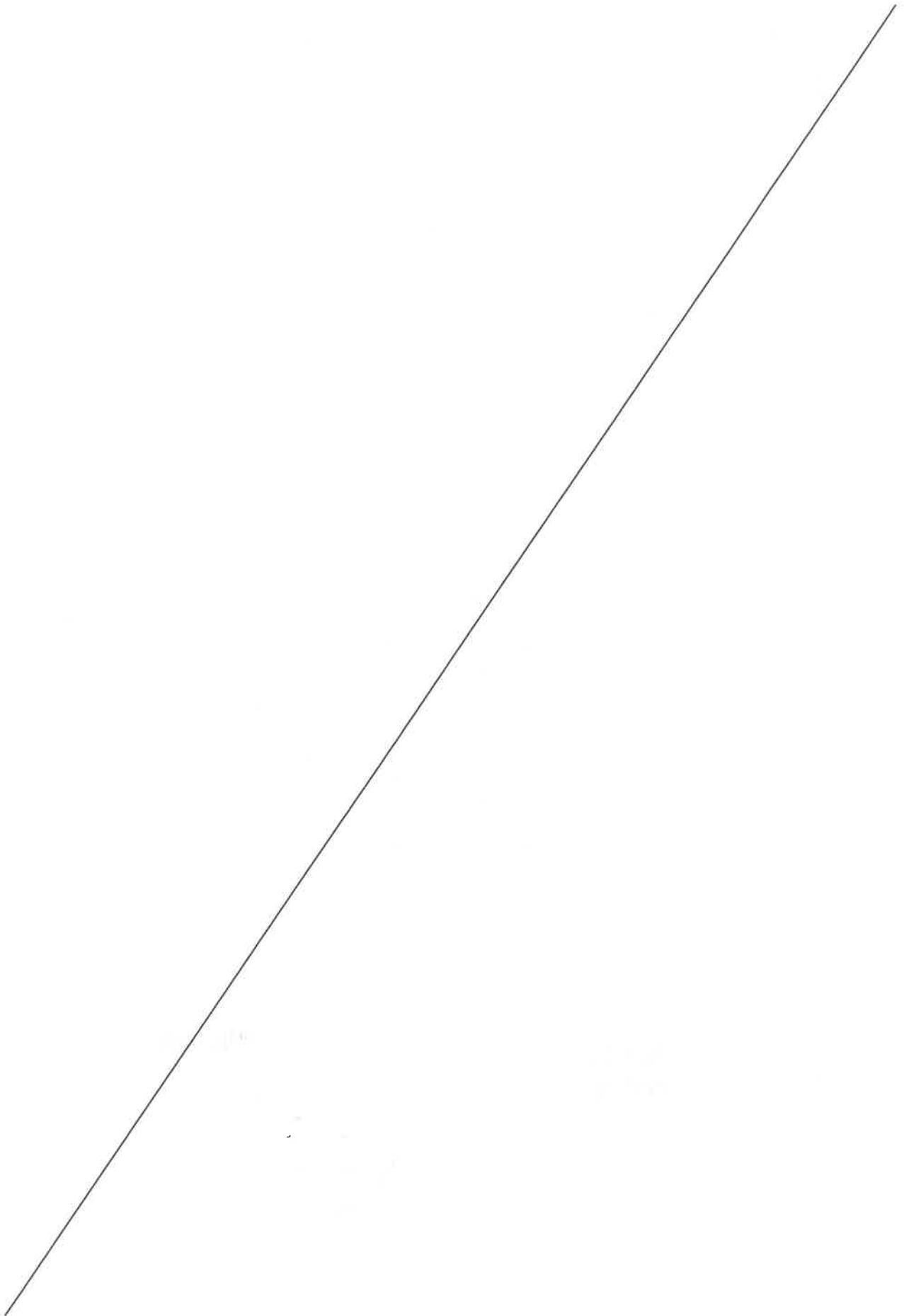
Publication le : **12 MARS 2019**

Notification le : **12 MARS 2019**



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DC-19-002

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-03-12T10-27-32.00 (MI215710457)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20190226-DC-19-002-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Date de décision : 26/02/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.002-FIN- réhabilitation du Multicanal : Non
Château de Bel-Air.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 10:27

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 12/03/19 à 10:27

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 10:35